

dans cette chapelle qu'Anne-Marie Le Coz, de Lanvellec, précise en 1713 dans son testament qu'elle souhaite faire dire une messe pour le repos de son âme¹²¹. On le connaît sous d'autres noms, notamment celui de Tu-pe-du, là encore très évocateur puisqu'il signifie « d'un côté ou de l'autre » : invoqué pour soulager les souffrances des malades, il détermine en effet si ces derniers vont continuer à vivre ou trépasser. On le trouve encore mentionné sous le nom d'Iboan dans les demandes de messes que fait oralement le seigneur des Tourelles, blessé à mort en duel, qui souhaite que soit dite « *eun offern dirag ar Sant Iboan / Ma vezin lamet buan a poan // Ag eunal dirag ar Speret glan / Ma zjin dar baradoz buan* »¹²².

Cette analyse des intercesseurs invoqués dans les complaintes révèle donc à la fois l'importance des saints universels, reflet du succès de leur intégration à la sensibilité religieuse bretonne, tout en révélant la place des saints thérapeutes et des patrons de paroisses locaux propres à la Basse-Bretagne. Mais elle ne prend de véritable sens que dès lors qu'elle est insérée dans une étude du mécanisme global du geste du recours, depuis l'adresse de la prière jusqu'à l'obtention du miracle et la réalisation du vœu promis.

b- De la prière au miracle : les termes d'un contrat

Le recours aux saints est conçu avant tout de façon dynamique et intéressée : l'objectif est de solliciter le bon saint et de la bonne manière afin que soit exaucé le vœu formulé¹²³. Dans ce raisonnement utilitaire qui fonctionne dans les deux sens, l'appel à l'aide est toujours inséré dans une logique de don et contre-don. Celle-ci est explicitement évoquée dans la complainte *Kloarek Guegan*, dans une adresse à saint Hervé : « *Reit tu din kello deus va mab / A me rei dec'h un disro mad* »¹²⁴. Les descriptions des promesses de dons occupent une place importante dans les *gwerzjoui* qui évoquent des demandes d'intercessions : 87 versions, appartenant à 27 chants-types, s'y rapportent. La richesse des énumérations peut être mise en parallèle avec les données abondantes fournies par la documentation écrite – notamment les comptes de fabriques – et iconographique – à travers les ex-voto d'Ancien Régime –. Mais la chanson cumule deux avantages par rapport à ces sources : elle livre ces vœux à la forme directe et insérés dans un contexte vivant et crédible¹²⁵.

¹²¹ TEMPIER, 1900, « *Testament d'Anne-Marie Le Coz de Lanvellec, 1713* », p. 99.

¹²² « Une messe pour saint Iboan / Pour que je sois vite soulagé de mes souffrances, // Et une autre pour le Saint-Esprit / Pour que j'aie vite au paradis » (EG), P65.

¹²³ Voir sur ce point les remarques de : CROIX, 1993, *L'âge d'or de la Bretagne. 1532-1675*, p. 374-375 ; LEBRUN, 1988, « *La place du pèlerinage thérapeutique dans la piété des Bretons aux XVIIe et XVIIIe siècles* », p. 174-175.

¹²⁴ « Donnez-moi des nouvelles de mon fils / Et je vous donnerai un bon contre-don » (EG), P108.

¹²⁵ La représentation en contexte, certes très codifiée, apparaît aussi dans les ex-voto peints, étudiés par Bernard Cousin pour la Provence d'Ancien Régime. COUSIN, 1983, *Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux images d'une société*. Pour la Bretagne, on peut se référer à : DANIGO, 1973, « *Les anciens ex-voto de Sainte-Anne-d'Auray* ». Les ex-voto offerts à Sainte-Anne-d'Auray sont déjà décrits en 1636 par Dubuisson-Aubenay : CROIX, 2006, *La Bretagne d'après l'Itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, p. 404.

La longueur des intercessions varie largement d'un chant à l'autre : certains se contentent d'une évocation résumée en un vers, tandis que d'autres les développent sur plusieurs couplets. La description la plus longue, fournie dans une *gwerz* recueillie à Duault par François-Marie Luzel, atteint la longueur de 28 vers, soit près du tiers de la complainte. Avant d'affronter son adversaire Koat-ar-Skevel en combat singulier, le seigneur Lezobre s'en remet à sainte Anne :

- *Demad, itron santez Anna Vened*¹²⁶,
Me zo deut iaouankik d'ho kwelet ;

N'am euz ket tric'houec'h vloaz achuet,
Hag en tric'houec'h kombad ez on bet ;

Hag ho zric'houec'h am euz goneet,
Dre ho kraz santez Anna Vened ;

Grit d'in c'hoaz gonit ann naontekvet,
Ha me a rei dac'h anter-kant skoed ;

Ia, anter-kant skoed en arc'hant gwenn,
Hag ur c'hement-all en aour-melenn ;

Ha c'hoaz a rinn dac'h un donezon,
A vezo kaer da dez ho pardon ;

Me a roio dac'h ur groaz aour-finn,
Ar c'haera vo en foar Kintinn ;

Me a roio dac'h un taberneke
Hag ur zakramant holl alaouret ;

Ouspenn a rinn dac'h ur groaz arc'hant,
Hag un esensoer hag ul lamp ;

C'hoaz a roinn dac'h ur baniel-gwenn,
A vo seiz kloc'h arc'hant ouz he benn ;

A vo seiz kloc'h arc'hant ouz he benn
Hag un troad balenn wit hen dougenn ;

Habillamant wit ho seiz aoter,
Hag un oferen-bred pep gwener ;

C'hoaz a roinn dac'h ur c'houriz koar,
Hag a raio ter zro d'ho mogoar ;

A raio ter zro en dro d'ho ti,
Ha dont da skoulmo d'ar marchepi.

- Bonjour, madame sainte Anne de Vannes,
Je suis venu bien jeune vous voir ;

Je n'ai pas dix-huit ans accomplis
Et pourtant j'ai pris part à dix-huit combats ;

Et je les ai tous gagnés,
Grâce à vous, sainte Anne de Vannes ;

Faites-moi encore gagner le dix-neuvième,
Et je vous donnerai cinquante écus ;

Oui, cinquante écus en argent blanc,
Et autant en or jaune ;

Je vous ferai de plus un présent,
Qui sera beau le jour de votre pardon ;

Je vous donnerai une croix d'or fin,
La plus belle qui sera à la foire de Quintin ;

Je vous donnerai un tabernacle,
Et un ostensor tout d'or ;

Je vous donnerai encore une croix d'argent,
Avec un encensoir et une lampe ;

Je vous donnerai encore une bannière blanche,
Avec sept clochettes d'argent à son extrémité ;

Avec sept clochettes d'argent à son extrémité,
Et une tige de baleine pour la porter ;

Des garnitures pour vos sept autels,
Et une grand-messe chaque vendredi ;

Je vous donnerai encore une ceinture de cire
Qui fera trois tours le tour de vos murs ;

Qui fera trois fois le tour de votre maison,
Et viendra se nouer sur le marchepied.

¹²⁶ L55. J'ai par endroits légèrement modifié la traduction de Luzel pour la rendre plus proche du texte breton.

Cette déclaration rassemble un condensé presque complet de toutes les promesses de dons à la Vierge et aux saints recensées dans les *gwerzioù*. Bannières, parures d'autel et objets liturgiques – tabernacle, ostensor, encensoir, calice – sont cités en premier lieu et décrits avec beaucoup de minutie dans des descriptions largement stéréotypées ; il s'agit là de présents banals et bien attestés par ailleurs. On peut remarquer cependant la mention plus originale d' « *ur banier tricolore / Ha lacay diguerin partout an or* »¹²⁷. De manière plus anecdotique, mais également attesté dans la documentation écrite, le don de bétail est deux fois évoqué¹²⁸ : une femme en danger de naufrage promet à la Vierge « *gwela vuoc'h lez a zo em zi* »¹²⁹, tandis que Jeanne Le Guen, à la recherche de son fils assassiné, « *hi marc'h da Bulat a brofas / hi varc'h da bulat a galon vad / ac eur coupl oben d'ar folgoat / wit ma vijè bolonté doné / donet da disclèrian ar wirione* »¹³⁰. Les mentions d'argent sont elles aussi peu fréquentes, même si Anne Le Bail certifie qu'elle cèdera 200 écus par contrat au saint qui la sauvera de la noyade¹³¹. Catherine Troadec promet quant à elle 50 écus à saint Jean et ses vêtements à sainte Anne¹³².

On peut encore noter l'évocation régulière du don au saint ou à la Vierge d'une ceinture de cire « *a rai ann dro d'ho holl douar, / Ann dro d'ho ti ha d'ho pered, / Ha d'ho holl douar benniget ; / A rai un dro pe dion d'ho ti, / Iel' da skoulma d'ar grusifi* »¹³³, ou bien se déroulant « *zale an oter vras beket an nour zal // Zale bek an tour betek an douar, / Ha rei ter tro da groecifi / Peder dro da skeden mari* »¹³⁴. Elle apparaît dans une quinzaine de versions recueillies dans l'ensemble de la Basse-Bretagne, notamment en Léon, alors qu'aucune attestation n'a par ailleurs été relevée dans ce diocèse¹³⁵. Ce geste est recensé hors de Bretagne dans la documentation écrite, mais il semble limité aux paroissiens bas-bretons lorsqu'il est conçu comme un ex-voto individuel¹³⁶. On le retrouve par contre dans des aires géographiques bien plus larges sous l'impulsion des communautés de villes ou des fabriques de paroisses rurales, qui y ont recours comme protection collective contre la peste entre le 15^e siècle et le premier tiers du 17^e siècle¹³⁷. La référence à une ceinture de cire

¹²⁷ « Une bannière tricolore / Qui fera ouvrir partout la porte » (EG), P117.

¹²⁸ PROVOST, 1995, *Le pèlerinage en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 190.

¹²⁹ « La meilleure vache à lait qui est dans ma maison » (EG), P279.

¹³⁰ « A promis son cheval à Bulat, / Son cheval à Bulat de bon cœur / Et un couple de bœufs au Folgoët / Pour que la volonté de Dieu / Fasse qu'elle découvre la vérité » (EG), L395.

¹³¹ L115.

¹³² LB61.

¹³³ « Qui fera le tour de votre terre ; // Le tour de votre maison et du cimetière, / Et de toute votre terre bénite ; / Qui fera une ou deux fois le tour de votre maison, / Et viendra se nouer au crucifix », L21.

¹³⁴ « Depuis le grand autel jusqu'au portail, // Depuis le haut du clocher jusqu'à terre, / Qui fera trois fois le tour du crucifix, / Quatre fois celui de la statue de Marie », LV36. Voir aussi les belles descriptions dans B20, CC44, CC339 et P320.

¹³⁵ À Henvic (P28), Ouessant (Pe13) et Plougar (Pe26). Une carte des attestations écrites connues se trouve dans : PROVOST, 1998, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 96.

¹³⁶ Même ouvrage, p. 95-97.

¹³⁷ En ce qui concerne la Haute-Bretagne, voir : RESTIF, 2004, *La paroisse, cadre d'application de la Réforme catholique en Haute-Bretagne (diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo). Histoire d'un processus de transformation religieuse et culturelle (XVIe-*

destinée à saint Roch, dans une *gwerz* recueillie par La Villemarqué, rejoint cette croyance¹³⁸. Cette pratique votive bas-bretonne est attestée par écrit à partir de 1625 par l'offrande monétaire d'un pèlerin à la chapelle Saint-Yves à Bubry destinée à entourer l'édifice d'une ceinture de cire, tandis que les comptes de la chapelle Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf-du-Faou mentionnent en 1630 le paiement de celui qui a « allumé un boult de la ceinture de cire le jour du grand pardon en l'intention d'une personne dévotte »¹³⁹. Dans les *gwerzioù*, les références à ce geste sont récurrentes dans le chant-type sur le combat du seigneur Les Aubrays, qui se rapporte vraisemblablement à la première moitié du 17^e siècle¹⁴⁰ ; mais elles reviennent également dans trois versions vannetaises et cornouaillaises du récit de Dom Jean Derrien, qui se situe manifestement dans une veine d'inspiration antérieure à cette période, donc dans un contexte pré-tridentin : le jeune prêtre promet à saint Jacques, s'il lui vient en aide contre les Turcs, « *pedér grouiç koér / Én dra d'hou ti mar dan d'er gér ; / Pedér grouiç koér én dro d'hou ti, / Pedér aral d'hou krusifi* »¹⁴¹. On ne peut totalement exclure la possibilité d'une interpolation ultérieure venue renouveler le chant, mais le nombre des références et l'éclatement des lieux de collecte permettent clairement d'envisager la possibilité que le répertoire chanté donne dans ce cas accès à des attestations plus anciennes que celles que conserve l'écrit.

Il faut enfin remarquer que certains dons bien connus d'après les archives iconographiques et écrites n'apparaissent jamais dans les complaintes : c'est notamment le cas des ex-voto, qu'il s'agisse de tableaux, de maquettes de navires, de l'offrande de béquilles ou de membres en cire suite à des sauvetages ou à des guérisons miraculeuses. L'offrande de cierges, pratique tout à fait ordinaire, n'est également jamais évoquée. En définitive, les *gwerzioù* développent quelques motifs récurrents et souvent stéréotypés, ce qui ne les empêche pas de renvoyer à des pratiques bien réelles sous l'Ancien Régime.

Ces invocations s'insèrent dans des contextes vraisemblables et variés : c'est dans le cadre de combats sur terre et sur mer, de naufrages, d'accouchements difficiles ou de lutte contre les épidémies que ces vœux sont le plus souvent formulés. Leur mise en scène dynamique leur confère une dimension humaine souvent émouvante, qui laisse place à la détresse de ces hommes et de ces femmes qui s'adressent à Dieu et aux saints en dernier recours pour lutter face à une

XVII^e siècles), p. 587-589 ; ainsi que, à l'échelle de la France : SAINTYVES, 1910, « *Ceintures magiques et processions enveloppantes* » ; VAN GENNEP, 1919, « *Le chapelet de cyre* ».

¹³⁸ LV33.

¹³⁹ ADM, 56 G 4 et ADF, 41 G 2, cités dans : PROVOST, 1998, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 83.

¹⁴⁰ KERANFLECH, 1857, « *Une frairie bretonne. La chapelle de Kermaria-Nisquit* », p. 289.

¹⁴¹ « Quatre ceintures de cire / Autour de votre maison si je rentre chez moi ; / Quatre ceinture de cire autour de votre maison, / Quatre autres autour de votre crucifix » (EG), CC77. Voir aussi CC43 et L21.